

La Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, créée en 1993, est un réseau de 40 organisations de solidarité internationale engagées en faveur d'une paix juste et durable entre les peuples palestinien et israélien. La Plateforme oeuvre en ce sens en soutenant les revendications de ses partenaires palestiniens et israéliens.

## Les signaux inquiétants d'Emmanuel Macron au dîner du CRIF

Le 24 février, le premier ministre Jean Castex, au nom du président de la République, déclarait lors du dîner du CRIF : « Jérusalem est la capitale éternelle du peuple juif, je n'ai jamais cessé de le dire » et « comme vous, je m'inquiète de la résolution des Nations unies sur Jérusalem qui continue d'écarter, à dessein et contre toute évidence la terminologie juive de mont du Temple », sans évoquer le peuple palestinien et les autres religions présentes à Jérusalem.

La France avait pourtant voté cette résolution du 1er décembre 2021 appelant à « maintenir inchangé le statu quo historique de l'esplanade des Mosquées » reprenant la terminologie internationale utilisée par la France. Et le 15 avril, le ministère des Affaires étrangères a appelé « au respect et à la préservation du statu quo historique sur les Lieux saints à Jérusalem ». Certes, la déclaration de l'exécutif français au dîner du CRIF ne reconnaît pas Jérusalem comme capitale d'Israël et n'envisage pas d'y transférer l'ambassade française, mais il s'agit d'une inflexion inquiétante.

Les provocations des milieux extrémistes juifs, protégés par les forces israéliennes, sont de plus en plus fréquentes et ne respectent pas les règles du statu quo signé entre Israël et les autorités religieuses jordaniennes qui administrent l'esplanade. Les juifs, autorisés à accéder à certaines heures à l'esplanade mais pas à y prier, le font en grand nombre. Les Palestiniens se mobilisent contre ces provocations et les menaces d'expulsions de leurs habitations au prix d'une répression brutale, comme en mai 2021.



Le Dôme du Rocher © photo : Steluma / Flickr Creative Commons

La France doit continuer à soutenir l'application du droit international à Jérusalem-Est. Elle doit aussi exiger la libération de l'avocat franco-palestinien Salah Hamouri, détenu sans charge ni jugement, et qu'il puisse vivre à Jérusalem avec sa femme et ses deux enfants interdits de séjour depuis 2016.

Le 24 février, Emmanuel Macron a aussi réfuté la qualification d'apartheid. Pourtant, comme un représentant de B'Tselem l'explique dans ce numéro, la situation en Israël et en Palestine correspond à la définition internationale de l'apartheid, une notion qui permet de penser sous un angle nouveau l'oppression systématique dont souffrent les Palestiniens.

Avec ce refus de reconnaître la situation d'apartheid, on mesure le poids des stratégies de délégitimation de la solidarité

avec les Palestiniens mises en œuvre en Palestine, en Israël et dans les pays occidentaux. Le rapport de notre Plateforme présenté dans ce numéro décrypte ces stratégies.

La Plateforme des ONG françaises pour la Palestine attend des paroles fortes de la France contre l'occupation, la colonisation et l'annexion, et des mesures équivalentes à celles appliquées contre la Russie après l'agression de l'Ukraine. Notre solidarité s'exprime notamment à travers l'initiative citoyenne européenne #StopSettlements qui demande l'interdiction du commerce avec les colonies. Une mesure qui répond directement au crime de guerre que constitue la colonisation et devrait faire l'objet d'un consensus politique en France et dans l'Union européenne //

**François Leroux,**  
Président de la Plateforme Palestine

**VOUS AVEZ LE POUVOIR DE METTRE FIN AU  
COMMERCE AVEC LES COLONIES ISRAËLIENNES**



**Signez l'initiative citoyenne européenne #StopSettlements**

## #StopSettlements, une pétition européenne pour interdire le commerce des produits des colonies

**Une coalition internationale de plus de cent organisations a lancé dimanche 20 février l'initiative citoyenne européenne #StopSettlements afin que l'Union Européenne mette fin au commerce avec les colonies, notamment en Palestine occupée, en application des droits humains fondamentaux et du droit international. En France, plus de 30 organisations soutiennent le lancement de cette pétition européenne.**

Une initiative citoyenne européenne est un outil de pétition institué par le traité de Lisbonne, qui doit réunir en un an les signatures d'un million de citoyens européens venant d'au moins sept États membres de l'UE, et donne ainsi un droit d'initiative politique. Cet instrument démocratique permet aux citoyens européens de contribuer à façonner l'Union européenne, en sollicitant la Commission européenne pour qu'elle propose un acte législatif.

L'objectif de cette initiative citoyenne européenne est la promulgation par l'UE d'une règle générale précisant qu'elle n'aura

plus d'échanges commerciaux avec des colonies illégales, en application du droit international. En effet, le commerce avec ces dernières renforce leur développement et rend les États européens complices de graves violations des droits de l'Homme engendrées par la colonisation qui est en soi un crime de guerre.

En Palestine, la colonisation est un obstacle majeur à une paix juste et durable, notamment à l'autodétermination du peuple palestinien et à son droit de constituer un État. La colonisation est responsable de multiples violations des droits humains et du droit international humanitaire (saisies massives de biens fonciers et immobiliers palestiniens, meurtres de civils, transferts forcés, restrictions draconiennes des déplacements, etc.). Pour la seule année 2021, 1459 Palestiniens dont 293 mineurs ont été blessés ou tués lors d'incidents liés aux colons.

Entre 2017 et 2021, la population estimée de colons a augmenté de quelque 55 000 personnes pour atteindre le chiffre de plus de 660 000 colons israéliens, tandis qu'on comptait dans ce même territoire 3,5 millions de Palestiniens en 2021. La colonisation a en outre pour conséquence la multiplication d'expulsions et de destructions d'habitations. En Cisjordanie - Jérusalem-Est comprise - 895 Palestiniens,

dont 463 mineurs, se sont retrouvés sans abri en 2021 après la démolition de 295 structures résidentielles - le nombre le plus élevé depuis 2016.

Les colonies créées et étendues par une force d'occupation militaire dans des territoires occupés violent les normes les plus élevées du droit international. L'annexion de jure ou de facto d'un territoire occupé, par exemple au moyen de colonies, est contraire au droit international. Par conséquent, le commerce avec ces colonies, qui est une forme de reconnaissance de celles-ci et contribue à leur développement, est lui aussi contraire au droit. Tous les États et organisations internationales, y compris l'UE et ses États membres, ont l'obligation de ne pas reconnaître et de ne pas aider les violations de ces normes.

Pour que l'Union européenne ne soit pas complice des situations d'occupation et de colonisations actuelles et futures, une règle générale est nécessaire. C'est pour cette raison que la coalition #StopSettlements propose aux citoyens européens de signer l'initiative citoyenne européenne pour l'interdiction du commerce des produits des colonies //

**Pierre Motin,  
Plateforme des ONG françaises pour la Palestine.**



Graffiti sur la Barrière de séparation israélienne - côté palestinien  
© photo : Edgardo W. Olivera

## « Il faut refuser la fiction d'un Israël démocratique cohabitant avec un Israël occupant »

**Roy Yellin, directeur de la sensibilisation pour l'ONG israélienne B'Tselem, répond à Infos Palestine au sujet du rapport « Un régime de suprématie juive du Jourdain à la Méditerranée : c'est l'apartheid », publié le 12 janvier 2021.**

**Infos Palestine : Comment B'Tselem a-t-elle décidé de travailler sur l'apartheid ?**

**Roy Yellin :** Pendant de nombreuses années, nos équipes ont estimé qu'utiliser uniquement la notion d'occupation ne reflétait pas la situation sur le terrain. Lors de la création de l'association, l'objectif était de travailler spécifiquement sur les violations des droits humains commises sur les territoires occupés par Israël à cette époque. En droit international, l'occupation est censée être temporaire. Cependant, Israël a commis des violations graves du droit international manifestement contraires à l'intention d'évacuer les territoires occupés.

Nous avons longtemps utilisé des termes qui étaient en réalité des euphémismes, tels que « l'occupation illégale » ou « l'annexion de facto ». Puis après 50 ans d'occupation, nous avons commencé à nous demander si les mots que nous utilisons décrivaient bien la réalité. Ce fut un chemin progressif pour nous, même si de nombreuses ONG en Israël et en Palestine utilisaient déjà le terme d'apartheid depuis un certain temps.

Après quelques années, nous avons commencé à étudier la question en documentant les violations nombreuses et quotidiennes des droits humains qui permettent de définir un régime d'apartheid. Il nous a fallu plus de deux ans avant que notre équipe dispose d'un document prêt à être publié.

**Quelles sont les conclusions de votre rapport ?**

La notion d'apartheid est née en Afrique du Sud, mais nous ne faisons pas une comparaison avec la situation telle qu'elle existait dans ce pays, il s'agit uniquement d'une façon d'examiner le fonctionnement du régime. En droit international, le terme d'apartheid désigne un groupe perpétuant sa domination sur un autre groupe au moyen de lois, de pratiques et de violence institutionnalisées, ce qui est le cas pour la population palestinienne.

Israël ne revendique pas une distinction entre Israéliens et Palestiniens basée sur la race, ce n'est pas un Etat raciste comme l'était l'Afrique du Sud. Mais la race n'est pas un vrai concept, c'est un concept socialement construit et il s'entremêle parfois avec la définition de l'apartheid. Le droit international englobe sous le terme de groupe racial « toute distinction, exclusion, restriction ou préférence fondée sur la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique », ce qui correspond bien à notre contexte.

Le gouvernement israélien martèle qu'il ne peut pas exister de situation d'apartheid car un juge palestinien siège à la Cour suprême et un parti palestinien prend part à la coalition au pouvoir en Israël. Pourtant, les Palestiniens vivent des discriminations au quotidien, même lorsqu'ils

sont citoyens israéliens. C'est devenu un principe constitutionnel, Israël est devenu « l'État-nation du peuple juif » et il est très explicite que les Palestiniens ne sont pas égaux aux juifs. Il est ridicule d'utiliser ces arguments de pseudo-représentation tout en refusant des droits humains élémentaires à des millions de personnes.

Utiliser le terme d'apartheid permet d'annuler cette idée qu'il existe deux États d'Israël différents, une sorte d'État démocratique légitime et un autre responsable de l'occupation. En réalité, il s'agit d'un seul et même régime d'apartheid.

**Quelles sont vos principales recommandations ?**

Nous souhaitons une transformation démocratique. B'Tselem soutient toute solution au conflit qui respecterait les droits humains, les droits politiques et l'égalité des personnes. Ce pourrait être un, deux ou même sept États démocratiques ! Ce qui est inacceptable, c'est la situation actuelle.

L'autre objectif est d'arrêter de traiter Israël comme une démocratie car jusqu'à présent, l'État n'a connu aucune sanction de la part de la communauté internationale. Jusqu'à présent, Israël a bénéficié d'une immunité totale, alors que si des sanctions étaient prises, Israël devrait repenser sa relation avec les Palestiniens.

Pour briser le statu quo, nous sommes donc persuadés qu'il faut d'abord changer la façon dont nous parlons de la situation en Israël, et donc de l'apartheid de la Méditerranée jusqu'aux rives du Jourdain //

**Propos recueillis par Fiona Vanston**

# Attaques, diffamation : la solidarité avec le peuple palestinien à l'épreuve de la délégitimation



**La Plateforme des ONG françaises pour la Palestine a publié en octobre 2021 un rapport sur les stratégies de délégitimation de la solidarité avec le peuple palestinien. Infos Palestine a posé plusieurs questions à Isadora Carvalho, la rédactrice du rapport.**

**Infos Palestine : Comment la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine a pris la décision d'écrire ce rapport ?**

**Isadora Carvalho :**

En 2019, les organisations membres de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine ont pris conscience qu'elles faisaient face à une multiplication des attaques, et engagé les recherches à ce propos. La réponse aux entreprises de délégitimation a longtemps été le silence, et de continuer à travailler en ignorant les accusations portées contre ceux qui s'engagent pour la défense des droits des Palestiniens. Mais devant l'aggravation de ce phénomène, la décision a été prise de rédiger un rapport afin de rendre compte de la délégitimation et de ses conséquences.

**POUR EN SAVOIR +**

<https://plateforme-palestine.org/Rapport-Attaques-diffamation-decryptage-des-strategies-de-delegitimation-de-la>

**Quelles sont les stratégies utilisées par les acteurs de la délégitimation ?**

Les atteintes à la réputation, via des accusations abusives d'antisémitisme ou de soutien au terrorisme, constituent le principal levier pour attaquer les organisations qui défendent les droits de l'homme. Le but est de créer des obstacles pour ceux qui documentent les violations du droit international, et inciter à l'autocensure. Les acteurs de la délégitimation lancent par ailleurs des poursuites judiciaires, des campagnes de désinformation numérique, attaquent les ressources financières des organisations de associations et ONG qui défendent les droits des Palestiniens en faisant bloquer des comptes bancaires et en faisant pression sur leurs bailleurs.

**Quels sont les principaux acteurs de la délégitimation ?**

On peut citer NGO Monitor, qui se présente comme une organisation apolitique et neutre. En fait, une recherche de quelques minutes sur leur site permet de se rendre compte qu'elle ne s'intéresse qu'aux associations et ONG qui travaillent à propos d'Israël et de la Palestine. L'idée de ce type d'organisation est de se présenter comme une ONG indépendante, afin de gagner en légitimité pour contrecarrer le discours des véritables ONG.

**En France, ces attaques et campagnes de diffamation à l'encontre de ceux qui défendent les droits des Palestiniens ont-elles porté leurs fruits ?**

Dans un sens, oui. Le coût du soutien aux droits des Palestiniens est plus élevé aujourd'hui qu'auparavant. En outre, le gouvernement français a repris certains éléments de langage des partisans de la délégitimation. En mai 2021, pendant les bombardements à Gaza, la France a été la seule démocratie à interdire des manifestations pour les droits des Palestiniens. Plus généralement, le droit à agir en défense des droits de l'homme est affecté par ces campagnes de délégitimation, compromettant gravement le droit civique. Mais la lutte contre les violations des droits des Palestiniens n'est pas perdue. Malgré les attaques des partisans de la politique israélienne, les associations et ONG qui défendent le droit international poursuivent leurs activités. En juin 2020, la Cour européenne des droits de l'homme a rendu un arrêt qui précise que l'appel au boycott pour des raisons politiques est protégé par la Convention européenne des droits de l'homme. Autant d'éléments qui montrent que pour soutenir les Palestiniens, une approche basée sur le droit est pertinente et efficace //

**Propos recueillis par Pierre Motin**

**INFOS PALESTINE N° 72 - DIRECTEUR DE PUBLICATION :** François Leroux - **COMITÉ DE RÉDACTION :** Mariam Chfiri, François Leroux, Pierre Motin, Fiona Vanston

**PLATEFORME DES ONG FRANÇAISES POUR LA PALESTINE**

14, passage Dubail, 75010 Paris | Tel. : 01 40 36 41 46 | [contact@plateforme-palestine.org](mailto:contact@plateforme-palestine.org) | [www.plateforme-palestine.org](http://www.plateforme-palestine.org)

**MEMBRES :** Amani // Artisans du Monde (Fédération) // Association des Universitaires pour le Respect du Droit International en Palestine (AURDIP) // Association France Palestine Solidarité (AFPS) // Association pour les jumelages entre les camps de réfugiés palestiniens et les villes françaises (AJPF) // Centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale (CEDETIM) // Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active (Ceméa) Chrétiens de la Méditerranée // Cimade // Collectif Interuniversitaire pour la Coopération avec les Universités Palestiniennes (CICUP) // Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement - Terre Solidaire (CCFD-Terre Solidaire) // Comité Gaza Jérusalem Méditerranée // Comité Palestine Israël 44-49 // Enfants Réseau Monde/Services (ERM/S) // Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT) // Ligue des Droits de l'Homme (LDH) // Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté - section française (LIFPL) // Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP) // Mouvement de la Paix // Mouvement pour une Alternative Non violente (MAN) // One Justice // Pax Christi France // Première Urgence Internationale (PU) // Secours Catholique - Caritas France // Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement (SIDI) // Soutien Humain Terre // Union Juive Française pour la Paix (UJPF) **MEMBRES OBSERVATEURS :** Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture-France (ACAT-France) // Agir Ensemble pour les Droits humains (AEDH) // Amnesty International France // Association "Pour Jérusalem" // Centre de Recherche et d'Information pour le Développement (CRID) // Collectif judéo-arabe et citoyen pour la Palestine // Fédération Nationale des Francas // Groupe d'Amitié Islamo-Chrétienne (GAIC) // Humanité & Inclusion // Médecins du Monde - France (MDM-France) // PalMed France // ritimo